

Puissance 2D, 31 juillet 2014

Les partenariats public-privé : un risque de dettes durables

Le bilan de dix années de pratique des PPP (partenariats public-privé) en France est mitigé. Car il y a des risques, notamment d'une explosion de la dette pour les collectivités qui s'engagent dans cette voie, et donc de la charge laissée aux générations futures. Mais bien encadré et bien utilisé, le PPP peut s'avérer utile. C'est l'avis des sénateurs Hugues Portelli et Jean-Pierre Sueur, auteurs d'un rapport sur le sujet. Ils font 13 recommandations dans le but de "sécuriser le contrat de PPP et aussi les finances des collectivités", explique l'Orléanais Jean-Pierre Sueur.

Emprunts toxiques, partenariats public-privé (autrement dit PPP), etc. Les collectivités sont à la merci de montages qu'elles signent parfois un peu vite et un peu aveuglément, au risque de plomber dangereusement leurs finances. L'un des exemples est celui du stade de football du Mans.

A propos des PPP, le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur avait saisi le Conseil constitutionnel de l'Ordonnance de 2004. Pourquoi ? D'abord parce qu'il s'agissait d'une Ordonnance, ce qui, selon lui, réduisait le débat parlementaire, explique lors d'une conférence de presse donnée dernièrement à sa permanence à Orléans.



Jean-Pierre Sueur est opposé à la généralisation des partenariats public-privé. (Photo Patrice Dézallé)